

Management & Prévention

Formation | Recrutement | Carrière | Droit social | Qualité | Sécurité | Environnement



CHRISTOPHE SAINT-MARTIN, directeur de production d'Hacoma, et JEAN-LOU CALMÉJANE, P-DG de la Stap, ont mis au point de nouvelles plaques en composites de filaments de verre E et de polypropylène.

CELLES TOUJOURS LE MONITEUR

VOIRIE ET RÉSEAUX DIVERS

Pour ses plaques de chantier, la Stap remplace l'acier par les composites

Les dirigeants de l'entreprise Hacoma, spécialisée dans la fabrication de pièces en matériaux composites, et celui de l'entreprise de travaux publics Stap, toutes deux basées à Montet-et-Bouxlal (Lot), ont décidé d'unir leurs forces l'an passé pour concevoir et mettre au point une nouvelle plaque de chantier. Objectif : améliorer les conditions de travail des 48 salariés de la Stap amenés à manipuler ces plaques. «Elles servent à traverser les tranchées creusées pour y installer notamment des réseaux. En acier, elles sont lourdes à transporter. Selon la taille et la surface, elles peuvent peser entre 160 et 500 kg. Outre le risque de troubles musculo-squelettiques, il y a aussi celui d'écrasement des personnels qui travaillent dans la tranchée», précise Jean-Lou Calméjane, P-DG de la Stap. Il faudra un an et demi de réflexion et d'essais pour mettre au point des plaques de franchissement de tranchée en composites de filaments de verre E et de polypropylène comelés. Insensibles aux chocs et à la corrosion, elles ont d'abord une longue durée de vie. Surtout, quatre fois plus légères que les

plaques en acier, elles supportent les mêmes charges, à savoir le passage d'engins, de véhicules et de piétons. «Pour équiper un chantier de quatre plaques, un véhicule de 3,5 tonnes suffit largement à les transporter. Elles ne nécessitent pas non plus des moyens de levage spécifiques», précise Jean-Lou Calméjane.

Améliorer la manutention

Engagée dans une démarche de contrat de progrès avec l'OPPBT, la Stap a présenté le projet à l'ingénieur-conseil qui a aidé à améliorer la conception des plaques. Des anneaux de crochetage et une surface granuleuse antidérapante ont ainsi été ajoutés. Par ailleurs, des zones de marquage sont prévues qui permettent de repérer les zones d'appui. Créée en 1970 par le père de Jean-Lou Calméjane, la Stap, à l'origine de la conception et de la mise au point des plaques en matériaux composites, n'assurera pas la commercialisation de ce produit nouveau. Elle sera assurée par la société Hacoma.

■ Christiane Wanaverbecq

FORMATION Un CQP « façadier itéiste » créé

Un nouveau certificat de compétences professionnelles (CQP) a vu le jour en novembre dernier : « façadier itéiste ». Les professionnels seront formés aux techniques spécifiques de l'isolation thermique par l'extérieur. Ce nouveau métier, né des activités liées aux économies d'énergie, fait appel à des compétences diverses, issues des métiers de la finition (filière humide) comme de ceux de la filière sèche (le bois par exemple).

COTISATIONS

3 031 €

C'est le nouveau plafond de Sécurité sociale pour 2012. Le plafond annuel est ainsi porté à 36 372 euros.

ALTERNANCE Mise en œuvre du bonus/malus

A partir du 1^{er} janvier, les entreprises de plus de 250 salariés devront compter 4 % d'alternants (contrat de professionnalisation, VIE, apprentissage...) dans leurs effectifs sous peine d'acquiescer une contribution supplémentaire à l'apprentissage (CSA), non plus forfaitaire, mais modulée selon leur engagement en faveur de l'alternance. Ainsi, les entreprises employant moins de 1 % d'alternants paieront une CSA de 0,2 % tandis que celles employant de 3 % à 4 % d'alternants auront une contribution de 0,05 %.

FORMALITÉS Envoi de l'attestation chômage par Internet

A partir du 1^{er} janvier 2012, les entreprises d'au moins 10 salariés devront transmettre à Pôle emploi l'attestation d'assurance chômage par voie dématérialisée.